

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA PRESIDENCE

Exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

No de notre dossier: **GE 1570 (CH-660.0.830.990-5)**

Conseil de fondation:

Cyril LEDERMANN, président et membre du comité de pilotage immobilier

Patricia VILLARS, vice-présidente et trésorière

Gérald CERF, membre du Conseil et du comité de pilotage immobilier

Monique COMBEY, membre du Conseil

Raffaello DIAMBRINI PALAZZI, membre du Conseil et du comité de placement

Claire ISPERIAN, secrétaire, membre du Conseil et du comité de pilotage immobilier

Eric JAKUES-DALCROZE, membre du Conseil et du comité de placement

Aude JOLY, membre du Conseil

Comités et partenaires

Expert LPP : Bernard ROMANENS, Pittet Associés SA

Gestionnaire technique et administrative des comptes : Joëlle HADORN, Kessler Prévoyance SA

Réviseur aux comptes : Giovanni CHIUSANO, Fidinter SA

Membre du comité de placement : Eric VUICHOUD

Consultant financier externe : Jacques RAEMY, Keenest Sarl, au comité de placement

Consultant immobilier externe : Cédric PIDOUX, CE&DI Sarl, au comité de pilotage immobilier

Administration de la Fondation : Claudia BRUNORO, assistante administrative

Liste des abréviations :

CF Conseil de fondation, CP comité de placement, CPI comité de pilotage immobilier

Introduction

L'instabilité économique, les soubresauts des marchés financiers et la forte volatilité des actifs sur 2022 ont conforté les membres du CF dans leur décision de revoir l'allocation stratégique. L'étude de congruence tombait à point.

Le CP a donc travaillé à renforcer la part de l'immobilier direct, décorrélé des marchés, de 12% à 19%. Il a augmenté la part des placements alternatifs, de 13% à 18% et ajouté une poche de liquidités +2%, au détriment des actions et des obligations.

De son côté, le CPI a activé son réseau et intensifié ses recherches. Plusieurs opportunités d'achat ont été étudiées. Cinq offres fermes ou non contraignantes ont été déposées auprès de notaires ou régies pour des immeubles sis à Genève, Lausanne et la Riviera.

Ces deux axes ont pour but de stabiliser la Caisse et la rendre moins réactive face aux mouvements boursiers et aux fluctuations économiques.

Performance

L'année 2022 a été chaotique et déstabilisante. La performance de la fortune totale est de -12.09% (+8.68% en 2021), due à une baisse de presque toutes les classes d'actifs, situation qui ne s'était pas présentée depuis plusieurs décennies. Les trois mandats principaux sont dans les chiffres rouges. L'ensemble des titres a été dévalorisé de KCHF 24'415. Seul les matières premières, les placements alternatifs (Private Equity, UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland) et les immeubles physiques ont redressé la barre.

Comptes 2022

Les membres du CF ont validé les comptes révisés 2022 lors de la séance du 2 mai 2023.

Le taux de couverture est au 31.12.2022 de 93.84% (vs 107.61% au 31.12.2021) avec un découvert de CHF -9'887'136. La dissolution de la réserve de fluctuation de valeur (CHF 12'086'167) a permis de couvrir une partie du déficit.

Ainsi qu'expliqué dans le rapport actuariel au sens de l'article 41a OPP2 de l'expert LPP, les membres du Conseil ont décidé d'appliquer les mesures d'assainissement suivantes :

- réduction de l'intérêt crédité sur les comptes individuels des assurés actifs et invalides,
- maintien de la stratégie de placement,
- affectation de la marge sur cotisation à l'assainissement du découvert technique.

Grâce à ces mesures et suite aux estimations de l'expert LPP, le découvert devrait être résorbé en moins de 3 ans.

La Fondation a informé les affiliés du découvert et de ces mesures par un courrier d'accompagnement au certificat de prévoyance. Elle en a fait part aux directions des écoles via les Conseils de fondation respectifs.

Modifications réglementaires

Suite à la réforme de l'AI, l'obligation d'annonce en cas de manquement à l'obligation d'entretien pour les institutions de prévoyance, l'introduction du mariage pour tous, la nouvelle loi sur le congé de prise en charge pour les enfants gravement malades et le congé paternité, des adaptations réglementaires ont été apportées au règlement de prévoyance, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Cette version du règlement intègre également la décision des membres du Conseil de réduire le délai de demande de prise en capital à trois mois.

Pour répondre aux directives de la Commission de Haute Surveillance de la LPP, la Fondation a édité un règlement sur le contrôle interne. Ce dernier formalise les tâches et l'organisation du CF, ses responsabilités et celles de ses prestataires de services. Elle s'est parallèlement assurée que les prestataires délégués avaient mis en place leur propre système de contrôle interne.

Rétrospective de l'année 2022

Le Conseil de fondation a tenu 11 séances : les 18 janvier, 8 février, 8 mars, 5 avril, 26 avril, 17 mai, 21 juin, 13 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 13 décembre.

Il a, entre autres, mené les actions suivantes :

- validé la nouvelle allocation stratégique, suite à l'étude ALM fournie par Aon Suisse SA,
- approuvé en conséquence la mise à jour du règlement de placement en vigueur au 1^{er} janvier 2023,
- validé la première édition du règlement sur le contrôle interne (SCI), suite à la Directives de la CHS PP D - 01/2021 (Exigences de transparence et de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en concurrence entre elles),
- renégocié le contrat de gestion avec Kessler Prévoyance,
- suivi les recommandations de l'expert LPP sur la base de son expertise actuarielle au 31.12.2021,
- pris note de l'obligation de renseigner l'autorité de surveillance sur les indemnités versées au Conseil de fondation dès le 1^{er} janvier 2023 et préparé un document à cet effet,
- accepté de poursuivre l'investissement proposé par le CP de CHF 2'500'000 dans le Fonds UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland,
- amorcé un début d'étude pour la création d'un recueil d'indicateurs pour la gouvernance de la Caisse,
- tissé des liens avec les potentielles nouvelles écoles affiliées,
- tranché sur le cas d'une demande en prise de capital intervenue après le versement de la 1^{ère} rente.

Le Comité de placement s'est réuni à 11 reprises. Plusieurs présentations ont eu lieu en présence des membres du CF :

- Monsieur Stéphane Scherer pour le portefeuille UBS Asset Management en avril,
- Monsieur David Cavallanti pour le reporting du Global Custody en avril,
- Monsieur Luc Markwalder et Madame Muriel Bise pour le portefeuille Pictet en juin.

Le CP a considérablement travaillé sur la nouvelle allocation stratégique. Il a recherché des indicateurs de référence plus pertinents et parlants, afin que les comparaisons entre les performances réalisées et ces derniers soient les plus conformes possibles. Il a ensuite activé les démarches auprès des gérants et de la banque dépositaire, afin que les mandats reflètent la nouvelle allocation stratégique.

Le CP a également négocié des honoraires de gestion d'un gérant, suivi les appels de fonds et débloqué les fonds nécessaires.

La réflexion sur les critères ESG se poursuit. Les membres du CF et du CP prévoient de finaliser la rédaction d'une charte fin 2023.

Les membres du Comité de pilotage immobilier se sont réunis à 11 reprises.

Ses tâches ont été de :

- mandater Cédric Pidoux pour une étude complète sur les immeubles de Saint-Pierre-de-Clages et de Dompierre,
- multiplier les études et visites d'opportunités d'achats,
- diffuser les annonces de logements vacants des immeubles de la Fondation,
- mettre à plat les charges au forfait pour Saint-Pierre-de-Clages,
- poursuivre les démarches de recouvrement (immeuble de Saint-Pierre-de-Clages),
- finaliser la mise en place des comptes de tiers et l'uniformisation des plans comptables.

Communication

La Fondation de prévoyance a enrichi sa communication aux affiliés :

- une première newsletter du CP en mars,
- une fiche point de situation au 31.12.2022 en avril,
- une grille de lecture du certificat de prévoyance en avril,
- l'information annuelle usuelle aux assurés (actifs et rentiers) en juillet,
- une deuxième newsletter du CP en septembre,
- une newsletter CPI no 2 en décembre.

Les annonces des logements disponibles au sein des immeubles de la Fondation sont communiquées aux affiliés dès que possible, avec un avantage de 15 jours sur la mise en ligne des annonces par les régies.

Le mémo aux futurs retraités mis à jour a été envoyé aux directions des écoles affiliées à l'attention des RH respectifs.

Cyril Ledermann a présenté la Fondation de prévoyance lors du Conseil de fondation de février du Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre de Genève.

Formation continue

Le retour au présentiel a relancé les participations des membres aux formations continues : Club Prévoyance et Perspectives économiques de l'UBS, module et webinar de Pittet Associés, séminaire de l'ASFIP, cours de formation LPP de base et avancé de VPS-EPAS et Coninco, journée de Kessler Academy.

Tous les membres continuent d'approfondir leurs connaissances, que cela soit par des journées académiques, des visites d'immeubles, des lectures de la presse spécialisée ou au travers de leur profession.

Cette année 2022 a été extrêmement mouvementée sur les marchés financiers. L'engagement sans faille du Comité de placement et du Comité de pilotage immobilier a permis de traverser cette année de façon sereine malgré une performance en berne.

J'adresse ici mes remerciements à tous les membres du Conseil de fondation pour leur travail tout au long de l'année, et je remercie tout particulièrement Madame Brunoro pour son suivi rapide, efficace et ordonné de tous les dossiers du Conseil de fondation .

Je profite également de remercier pour leur engagement et leur collaboration très efficace nos prestataires et conseillers externes : Madame Joëlle Hadorn et Madame Natalie Koch de Kessler, Monsieur Bernard Romanens de Pittet Associés SA, Monsieur Giovanni Chiusano de Fidinter, Monsieur Jacques Raemy, notre consultant financier, Monsieur Cédric Pidoux, notre consultant immobilier et Monsieur Olivier Cessens, ASFIP Genève.



Cyril LEDERMANN
Président